

Fonctionnement de la restauration scolaire

Année scolaire 2023-2024

A compter du 4 septembre 2023, un nouveau système de gestion de la restauration scolaire est mis en place au lycée Condorcet :  TURBOSELF

CREATION COMPTE MYTURBOSELF

Vous devez créer un compte depuis :

► L'application mobile MyturboSelf

1. Télécharger l'application mobile MyturboSelf
2. Renseigner les champs dans la rubrique « demande de création de compte »
3. Se connecter à son compte



► Le site internet : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=5078>

1. Accéder aux services MyturboSelf
2. Renseigner les champs dans la rubrique « demande de création de compte »
3. Définir son mot de passe
4. Se connecter à son compte

Votre QR code va être généré. Vous pourrez le retrouver dans l'application mobile MyturboSelf.

MODALITES DE PAIEMENT

Les élèves règlent leurs repas à l'avance. Le prix du repas est de 4,00 €.



**LES ELEVES QUI N'AURONT PAS APPROVISIONNE LEUR COMPTE MYTURBOSELF
NE SERONT PAS AUTORISES A DEJEUNER AU RESTAURANT SCOLAIRE.**

Vous pouvez créditer votre compte MYTURBOSELF :

- Par carte bancaire, paiement en ligne sur le site ou l'application mobile MyturboSelf (minimum 20€00) ;
- Par chèque, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Condorcet ;
- En espèces, en s'adressant au secrétariat d'intendance.

Les encaissements par chèque ou en espèces sont possibles jusqu'à 11h00 au secrétariat d'intendance.

RESERVATION DES REPAS (SOUS RESERVE D'AVOIR UN SOLDE SUFFISANT)

A compter du 18 septembre, la réservation des repas est obligatoire.

Deux options de réservation sont proposées :

- Via la borne de réservation située à l'intendance ;
- Via le site internet du Lycée ou l'application mobile MyturboSelf.

La réservation et/ou l'annulation des repas doit se faire **IMPERATIVEMENT** la veille au soir au plus tard (23h59).

L'accès au restaurant scolaire sera refusé si le repas n'a pas été réservé.

Tout repas réservé mais non consommé sera débité.

En cas de difficultés financière, merci de prendre contact avec l'assistante sociale du lycée pour constituer un dossier d'aide à la demi-pension.

PASSAGE AU RESTAURANT SCOLAIRE

La carte Pass'Région fait office de carte de cantine et permet l'accès au portail d'entrée de l'établissement. Elle est valable durant toute la scolarité. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle demande doit être faite sur le site de la Région : <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr/206-commande.htm>

En cas d'oubli, de perte ou de détérioration du Pass'région, l'élève a la possibilité de badger le QR code généré par l'application mobile MyturboSelf.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de repas débités au moyen d'une carte perdue ou volée.

Vous trouverez en pièces jointes deux notices explicatives.